

## Séance plénière

- **MERCREDI 24 OCTOBRE 2012 APRÈS-MIDI (108)**  
**JEUDI 25 OCTOBRE 2012 APRÈS-MIDI (109)**

### **PROPOSITIONS DE LOI**

---

1. - Proposition de loi (Mme Carina Van Cauter, M. Bart Somers, Mme Sabien Lahaye-Battheu et M. Patrick Dewael) modifiant le Code de la nationalité belge afin de rendre l'acquisition de la nationalité belge neutre du point de vue de l'immigration, n<sup>os</sup> 476/1 à 19.
- Proposition de loi (Mmes Nahima Lanjri et Leen Dierick, M. Gerald Kindermans, Mme Nathalie Muylle, M. Jef Van den Bergh, Mme Liesbeth Van der Auwera et M. Stefaan Vercamer) modifiant le Code de la nationalité belge, n<sup>os</sup> 494/1 à 4.
- Proposition de loi (M. Theo Francken et Mmes Sarah Smeyers, Daphné Dumery et Miranda Van Eetvelde) modifiant le Code de la nationalité belge, n<sup>os</sup> 574/1 et 2.
- Proposition de loi (Mme Jacqueline Galant, MM. Denis Ducarme et Daniel Bacquelaine, Mmes Marie-Christine Marghem et Corinne De Permentier et M. Philippe Goffin) modifiant le Code de la Nationalité n<sup>os</sup> 601/1 à 4.
- Proposition de loi (MM. Bert Schoofs, Hagen Goyvaerts et Gerolf Annemans, Mme Alexandra Colen et MM. Peter Logghe, Filip De Man et Guy D'haeseleer) instaurant le Cod de la citoyenneté, n<sup>os</sup> 618/1 et 2.
- Proposition de loi (M. André Frédéric, Mmes Karine Lalieux et Linda Musin, MM. Thierry Giet et Rachid Madrane et Mmes Valérie Déom et Özlem Özen) portant modification du Code de la Nationalité belge, n<sup>os</sup> 742/1 et 2.

*Les auteurs estiment que l'obtention de la nationalité belge ne peut pas être un moyen d'obtenir un titre de séjour ou de consolider le statut administratif d'un étranger. C'est pourquoi ils prévoient de n'accorder la nationalité belge qu'aux personnes autorisées à s'installer définitivement en Belgique.*

La proposition de loi n° 476 est adoptée par 102 voix contre 14 et 13 abstentions